

COMMUNE DE SAINT-BEAUZIRE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET UNIQUE 2018

Adresse : Rue du Pont Neuf 63360 SAINT-BEAUZIRE

Tél : 04.73.33.92.59

MAIL : saint-beauzire.mairie@wanadoo.fr

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles, elle doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Préambule :

Le budget 2018 s'inscrit dans la continuité des précédents, il se caractérise par la poursuite du désendettement de la commune pour un montant de 155 091.45 € en capital, le montant des intérêts s'élève quant à lui à 67 232.00 €.

Le budget d'investissement s'élève à 568 657.036 €. Il repose essentiellement, pour la réalisation des travaux, sur la vente de deux terrains estimés à 233 810.00 € par le service des domaines.

Il est proposé, d'autre part, de ne pas changer les taux d'imposition des taxes directes locales : taxe d'habitation et taxes foncières dont la recette estimée est de 905 602.00 € soit 27 906.00 € de plus qu'en 2017

Malheureusement, ce budget est marqué par une nouvelle baisse des dotations de l'Etat : Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation de Solidarité Rurale pour un montant total de 13 889.00 € par rapport à l'exercice précédent.

Le montant des subventions versées aux associations a été maintenu au niveau des quatre années précédentes.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Montant Budget Primitif 2018 = 1 781 847.25 €

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses :

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2018

CHAPITRES	BP 2018
011 – Charges à caractère général	632 450.38 €
012 – Charges de Personnel	660 320.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	238 832.10 €
66 – Charges financières	67 232.00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 200.00 €
014 – Atténuation de produits	25 478.00 €
022 – Dépenses imprévues	2 000.00 €
023 – Virement à l'investissement	132 469.62 €
042 – Opérations d'ordre	21 865.15 €
TOTAL	1 781 847.25 €

Compte tenu de la quasi suppression des emplois aidés, l'évaluation des charges de personnel a été revue à la hausse pour un montant de 40 504.00 € par rapport au compte administratif 2017.

Recettes :

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2018

CHAPITRES	BP 2018
013 – Atténuations de charges	5 000.00 €
70 – Produits des services	114 100.00 €
73 – Impôts et taxes	1 068 300.72 €
74 – Dotations et participations	264 139.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	54 000.00 €
77 – Produits exceptionnels	4 000.00 €
042 – Opérations d'ordre	26 400.00 €
002 – Résultat antérieur	245 903.93 €
76- Produits financiers	3.60 €
TOTAL	1 781 847.25 €

Chapitre 73 : la fiscalité

Les taux sont inchangés :

Taxe d'habitation : 304 263.00 € € (taux 12.05 %)

Taxe sur le foncier bâti : 516 664.00 € (taux 12.83 %)

Taxe sur le foncier non bâti : 84 675.00.00 € (taux 77.47%)

Chapitre 74 : Les dotations de l'état

Les dotations attendues de l'état s'élèveront à 142 097.00 € pour la DGF et à 80 050 € pour la dotation de solidarité rurale soit une baisse de 13 889 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Montant Budget Primitif 2018 = 568 657.36 € dont 86 282.00 € de reste à réaliser 2017.

Dépenses :

- Les principaux investissements sont les suivants :
 - Travaux sur réseaux électrique, d'éclairage et télécommunications : 129 341 €
 - Voirie urbaine : 83 206 e
 - Voirie rurale : 31 661 €
 - Ecole : 27 966 €
 - Matériel de voirie : 34 577 €
 - Installation WC public normalisé : 27 000 €

A cela s'ajoute le remboursement du capital des emprunts bancaires pour 141 000.00 € et à l'EPF/SMAF pour 14 091.45 € soit un total de 155 091.45 €.

Etat de la Dette :

- Capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 : 1 500 623.04 € aux Etablissements bancaires
89 968.66 € à l'EPF/SMAF

Soit un total de 1 590 591.70 €.

Recettes :

Les subventions d'investissements accordées à ce jour sont les suivantes :

- Conseil Départemental : 7 500.00 €

CONCLUSION

Impacté une nouvelle fois par une baisse des dotations de l'Etat, le budget 2018 se caractérise par des investissements essentiellement conditionnés par la vente de biens fonciers pour un montant estimé de 233 810.00 €

Fortement impactée par la suppression des emplois aidés, l'évaluation des charges de personnel a dû être revue à la hausse pour un montant de 40 504 €.

En conséquence les opérations d'investissement seront engagées avec une extrême prudence en fonction des disponibilités de la trésorerie.

Le 17 Avril 2018

Le Maire,

Jean-Pierre HEBRARD